



Mairie de PEGOMAS
169 av de Grasse
06580 PEGOMAS

République Française
Département
des Alpes-Maritimes

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 09 JUILLET 2019
COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Dix-Neuf et le 09 du mois de juillet à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal de Pégomas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Pégomas, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur PIBOU Gilbert, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 03 juillet 2019

Etaient Présent (e)s :

M. PIBOU Gilbert -Maire,
M. MOURGUES Pierre, 1^{er} adjoint
M. MARCHIVE Robert, 3^{ème} adjoint
Mme DUPUY Martine, 4^{ème} adjoint
M. BERNARDI Serge, 5^{ème} adjoint
Mme SIMON Florence, 6^{ème} adjoint
M. CAROLINGI Léopold, 7^{ème} adjoint
M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme UBALDI Martine, M. RIOUX Stéphane, M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra,

Etaient absent (es) excusé(es) et avant donné pouvoir :

M. SIX Alain à M. CAROLINGI Léopold, Mme BALICCO Dominique à Mme DUPUY Martine, Mme POLIDORI Patricia à M. COMBE Marc, Mme MOILLE Sylviane à M. MOURGUES Pierre, Mme GILLET Céline à M. BERNARDI Serge, M. TIBIER Anthony à Mme SIMON Florence, Mme PAUCHET Alexandra à M. VANCEUNEBROECK Daniel, Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD à Mme UBALDI Martine, Mme FERRERO Béatrice à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra

Etaient absent(es) excusé(es):

Mme PROST-TOURNIER Anne-Marie, M. VOGEL Dominique, Mme GILLES Audrey, M. FELTRER Thierry, Mme DELANNOY Laetitia

Le quorum est atteint : 15 membres présents

A été désignée Secrétaire de séance : Mme UBALDI Martine

Les précédents procès-verbaux de la séance du conseil municipal du lundi 11 mars rectifié et du mardi 28 Mai 2019 n'ont fait l'objet d'aucune observation.

La liste des décisions du maire en application de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT est communiquée aux élus.

Le point 8 intitulé subvention départementale et de la CAF des AM-Fermeture du préau périscolaire de l'école Jean Rostand (DL2019_45) est ajouté à l'ordre du jour avec l'accord des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du lundi 11 mars rectifié et du mardi 28 mai 2019

Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT et L2122-23 du CGCT

Désignation du secrétaire de séance

Les procès-verbaux du conseil municipal du lundi 11 mars 2019, rectifié et du mardi 28 mai 2019 et la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT et L2122-23 du CGCT sont communiqués au conseil municipal. Le conseil municipal n'émet aucune observation.

Mme UBALDI Martine est désignée comme secrétaire de séance.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

INTERCOMMUNALITE

1. Répartition des sièges du conseil de communauté de la CAPG (DLN°2019_38)
2. Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) « Crèche la Coquille »-Adoption du nouveau règlement de fonctionnement et de l'évolution de la tarification horaire (DLN°2019_39)

FONCIER

3. Acceptation d'un don sur un terrain nu en zone naturelle (DLN°2019_40)
4. Projet d'acquisition amiable de trois espaces non bâtis en vue de la création de trottoir (DL N°2019_41)

FINANCES

5. Dotation cantonale d'aménagement 2019 (DL N°2019_42)
6. Dotation aux amendes de police 2019 (DL2019_43)
7. Médiathèque : Tarifs cours d'espagnol et activité de chorale (DL2019_44)
8. Subvention départementale et de la CAF des AM-Fermeture du préau périscolaire de l'école Jean Rostand (DL2019_45)

**QUESTION 1. REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CAPG
(DL2019_38)**

Mme SIMON Florence expose au conseil municipal :

Vu la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

Vu l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les populations municipales des communes membres, authentifiées par le plus récent décret publié ci-dessous :

<i>Grasse</i>	50677
<i>Mouans-Sartoux</i>	9668
<i>Peymeinade</i>	8119
<i>Pégomas</i>	7909
<i>La Roquette-sur-Siagne</i>	5393
<i>Saint-Cézaire-sur-Siagne</i>	3913
<i>Saint-Vallier-de-Thiery</i>	3560
<i>Auribeau-sur-Siagne</i>	3245
<i>Le Tignet</i>	3228
<i>Spéracèdes</i>	1317
<i>Cabris</i>	1296
<i>Escragnoles</i>	612
<i>Andon</i>	589
<i>Séranon</i>	506
<i>Valderoure</i>	441
<i>Caille</i>	436
<i>Saint-Auban</i>	227
<i>Briançonnet</i>	222
<i>Le Mas</i>	157
<i>Collongues</i>	87
<i>Amirat</i>	73
<i>Gars</i>	71
<i>Les Mujouls</i>	49

Considérant que les communes peuvent, jusqu'au 31 août 2019, décider de répartir les sièges des conseillers communautaires au sein de leur établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre selon un accord local ;

Considérant que cet accord local doit répondre aux règles de l'article susvisé notamment en ce qui concerne la proportionnalité par rapport à la population ;

Considérant que l'accord local ci-dessous présenté répond à ces conditions ;

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **24 VOIX POUR** (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- **DE DONNER SON ACCORD** au projet d'accord local de répartition des sièges suivant :

	<i>Pour information : répartition de droit commun</i>	Répartition des sièges /Accord local voté pour le scrutin de 2020
<i>Grasse</i>	<i>28</i>	<i>29</i>
<i>Mouans-Sartoux</i>	<i>5</i>	<i>6</i>
<i>Peymeinade</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
<i>Pégomas</i>	<i>4</i>	<i>5</i>
<i>La Roquette-sur-Siagne</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>Saint-Cézaire-sur-Siagne</i>	<i>2</i>	<i>3</i>
<i>Saint-Vallier-de-Thiery</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Auribeau-sur-Siagne</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Le Tignet</i>	<i>1</i>	<i>2</i>
<i>Spéracèdes</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Cabris</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Escragnolles</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Andon</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Séranon</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Valderoure</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Caille</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Saint-Auban</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Briançonnet</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Le Mas</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Collongues</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Amirat</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Gars</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Les Mujouls</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Nb total de sièges</i>	<i>62</i>	<i>71</i>

- DE CHARGER Monsieur le Maire de NOTIFIER le présent accord à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

**QUESTION 2. ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE), « CRECHE LA COQUILLE »-
ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EVOLUTION DE LA
TARIFICATION HORAIRE (DL2019_39)**

M. MOURGUES Pierre expose au conseil municipal :

Notre commune a la gestion de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), « la crèche La Coquille » dans le cadre des actions du Pôle Education Enfance Jeunesse, regroupant un accueil collectif et un accueil familial avec une seule autorisation d'ouverture par les services du Conseil Départemental.

Cet établissement est cofinancé par la Caisse d'Allocations familiales des Alpes-Maritimes (CAF). Celle-ci nous demande d'apporter des précisions dans notre règlement de fonctionnement et de faire évoluer notre tarification à compter du 1^{er} septembre 2019 à savoir :

1/ Reformulation du règlement de fonctionnement :

Le règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), la crèche «La Coquille» a été modifié suite au changement de fonctionnement du 01/09/2018, agrément sur l'accueil collectif qui a évolué à 18 places à la journée (Délibération N°DL2018_73 du mardi 11 décembre 2018).

La CAF demande d'être plus précis sur le fonctionnement, notamment sur le descriptif des fonctions de la direction, du contrat d'accueil, de la vie quotidienne et des dispositions sanitaires.

2/ Evolution de la tarification horaire :

La tarification horaire appliquée aux familles est calculée sur la base d'un plancher de ressources, d'un plafond et d'un barème de taux d'effort communiqués par la CAF.

Les administrateurs de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) ont voté l'évolution du plancher, du plafond et du barème à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le plancher de ressources mensuelles à prendre en compte s'élèvera à 705,27 € au 1^{er} septembre et sera révisé à chaque début d'année civile ;

Le plafond de ressources mensuelles minimum à prendre en compte évoluera désormais comme suit :

2019 (au 1 ^{er} septembre) :	5 300 €
2020 (au 1 ^{er} janvier) :	5 600 €
2021 (au 1 ^{er} janvier) :	5 800 €
2022 (au 1 ^{er} janvier) :	6 000 €

Actuellement, le plafond appliqué étant supérieur au minimum imposé par la CNAF, celui-ci est maintenu à 5 833,33 €, il devra néanmoins augmenter à compter du 1^{er} janvier 2022 et évoluer en fonction des directives de la CNAF.

Le barème des taux des participations familiales évoluera de 0,8 % par an.

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **24 VOIX POUR** (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- **D'ADOPTER** l'évolution du règlement de fonctionnement avec ses annexes de l'EAJE « la crèche La Coquille », structure multi accueil collectif et familial ;
- **D'ENTERINER** l'évolution de la tarification de l'EAJE « La Coquille » (plafond, plancher et barème des taux de participation familiale) en fonction des évolutions votées par les administrateurs de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces modifications, notamment le règlement de fonctionnement et ses annexes.

**QUESTION 3. ACCEPTATION D'UN DON PORTANT SUR UN TERRAIN NU EN ZONE NATURELLE
(DL2019_40)**

Rapporteur : Monsieur Serge BERNARDI

**VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2242-1 et suivants,
VU l'article 931 du Code civil,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 mars 2019,
VU le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'incendie de forêt approuvé le 28 décembre 2001,
VU le plan de situation ci-annexé,**

Monsieur Serge BERNARDI rappelle que Monsieur Jean-Michel JAUSSERAN a proposé de faire don de sa propriété cadastrée section B n°1222 située au lieu-dit le GIBÉOU. Il s'agit d'un terrain nu, pentu et complanté d'eucalyptus. Ce fonds est situé en zone naturelle au titre du PLU et en zone rouge au titre du PPRIF de sorte qu'il est inconstructible.

Le propriétaire n'impose aucune charge ni condition avec ce don. Toutefois, la donation d'un bien immobilier doit être réalisée par un acte notarié. La municipalité se propose donc naturellement d'en supporter les frais.

Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir :

- **ACCEPTER le don du terrain nu cadastré section B n°1222 d'une superficie cadastrale de 2393m² ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès du notaire de la commune Maître Pauline SCHMITT-RUSSEL ;**
- **DIRE que les frais de l'opération, et notamment les frais d'acte, seront à la charge exclusive de la commune ;**
- **DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le conseil municipal Oüi cet exposé et après en avoir délibéré par 24 VOIX POUR (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- **D'ACCEPTER le don du terrain nu cadastré section B n°1222 d'une superficie cadastrale de 2393m² ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès du notaire de la commune Maître Pauline SCHMITT-RUSSEL ;**

- **DE DIRE** que les frais de l'opération, et notamment les frais d'acte, seront à la charge exclusive de la commune ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTION 4. PROJET D'ACQUISITION AMIABLE DE TROIS ESPACES NON BATIS EN VUE DE LA CREATION DE TROTTOIRS (DL2019_41)

Rapporteur : Monsieur Serge BERNARDI expose

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 1111-1,
 VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1311-9, L. 1311-13, L. 2122-21, L. 2241-1,
 VU le plan de division ci-annexé,

Monsieur Serge BERNARDI rappelle que la commune a pour projet d'aménager de nouveaux trottoirs à l'angle de l'avenue de Grasse et du boulevard de la Mourachonne afin de sécuriser un axe déjà très emprunté par les piétons et dont la fréquentation est amenée à croître au vu des possibilités d'aménagement du centre-ville.

Les trottoirs situés de long de l'Avenue de Grasse sont d'ores et déjà existant mais nécessitent d'être élargis pour atteindre une largeur de 1,60 m. En revanche, aucun trottoir n'existe le long du Boulevard de la Mourachonne du côté gauche en remontant le boulevard.

Avant de procéder à la réalisation de ces aménagements, il est nécessaire d'acquérir les espaces de terrains nécessaires à ce projet. Une négociation amiable a été menée auprès des différents propriétaires est un accord a pu être conclu.

Il est donc proposé d'acquérir deux bandes de terres, l'une le long de l'Avenue de Grasse d'une surface de 7 m² et la seconde le long du Boulevard de la Mourachonne d'une superficie de 33 m² appartenant aux copropriétaires des parcelles section B n°2374 et 2692, à savoir Madame ARMANET Annie et Madame ARMANET Evelyne pour un montant total de 11 672, 40€ soit 291, 81€/m² et de la partie non bâtie de la parcelle section B n°1001 d'une superficie de 83 m² ainsi que le sous-sol correspondant appartenant à la Société Civile Immobilière LYSONA représentée par Monsieur CANTERO Michel pour un montant de 24 220, 23€ soit 291, 81€/m².

Dès lors, et au regard de l'intérêt public que représente ces aménagements, il convient de valider ce projet d'acquisition.

Le conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **24 VOIX POUR** (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE de :

- **PROCEDER** à l'acquisition à titre onéreux de deux bandes de terres, l'une le long de l'Avenue de Grasse d'une surface de 7 m² et la seconde le long du Boulevard de la Mourachonne d'une superficie de 33 m² appartenant aux copropriétaires des parcelles section B n°2374 et 2692, à savoir Madame ARMANET Annie et Madame ARMANET Evelyne pour un montant total de 11 672, 40€ ;

- **PROCEDER** à l'acquisition à titre onéreux de la partie non bâtie de la parcelle section B n°1001 d'une superficie de 83 m² ainsi que le sous-sol correspondant appartenant à la Société Civile Immobilière LYSONA représentée par Monsieur CANTERO Michel pour un montant de 24 220, 23€.
- **SUPPORTER** les frais liés à la division desdites parcelles suivant le plan joint ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition des fonds et à procéder à ces acquisitions par acte notarié auprès du notaire de la commune Maître Pauline SCHMITT-RUSSEL ;
- **DIRE** que les frais de l'opération, et notamment les frais d'acte, seront à la charge exclusive de la commune et qu'ils ont été inscrits au budget primitif 2019 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTION 5. DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2019 (DL2019_42)

M. PIBOU Gilbert expose :

Dans le cadre des travaux de voirie communale, il appartient à l'assemblée départementale d'attribuer, sur proposition des conseillers départementaux, M. David KONOPNICKI et Mme PAGANIN Michèle une dotation cantonale d'aménagement 2019.

Des travaux de voirie d'un montant global de 85 670.20 € HT peuvent bénéficier de cette dotation à savoir :

REFECTION DE CHEMINS COMMUNAUX

<u>CHEMIN PLAN SARRAIN</u>		7 654,00 €
Rabotage de chaussée Profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	430 m ²	860,00 €
Couche d'accrochage	430 m ²	344,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	430 m ²	6 450,00 €
<u>CHEMIN DE CAMBOUNE</u>		10 380,00 €
Rabotage de chaussée Profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	600 m ²	1 200,00 €
Couche d'accrochage	600 m ²	480,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	600 m ²	8 700,00 €

<u>ANCIENNE ROUTE DE GRASSE</u>		13 266,00 €
Rabotage de chaussée Profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	820 m ²	1 230,00 €
Couche d'accrochage	820 m ²	556,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	820 m ²	11 480,00 €
<u>CHEMIN DE L'ECLUSE (jusqu'au n°70, devant la gendarmerie)</u>		12 414,20 €
Rabotage du trottoir Profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	80 m ²	240,00 €
Rabotage de chaussée Profondeur 5 cm avec évacuation des déblais à la décharge	500 m ²	750,00 €
Rabotage avec large profondeur 10 cm avec évacuation des déblais à la décharge	27 m ²	81,00 €
Couche d'accrochage	634 m ²	507,20 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 100 kg au m ²	80 m ²	1 200,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	554 m ²	7 756,00 €
Signalisation horizontale 70 ml lignes blanches - 5 bandes Piétons - 18 triangles dos d'âne - 11 carrés céder le passage - 2 flèches directionnelles - 70 ml bordures blanche et 80 ml bordures jaunes	Forfait	1 880,00 €
<u>ALLEES DU CIMETIERE SAINT PIERRE</u>		7 370,00 €
Terrassement en masse sur une profondeur de 0,20 m avec fourniture et pose de bidime, grave routière 0,20 avec compactage et évacuation des déblais à la décharge	44 m ³	3 520,00 €
Couche d'accrochage	220 m ²	220,00 €
Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 100 kg au m ²	220 m ²	3 630,00 €
<u>PARKING MARIE CURIE</u>		3 400,00 €
Reprofilage terrain apport grave routière avec compactage	500 m ²	500,00 €
Couche d'imprégnation	500 m ²	400,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'émulsion de bitume bi-couche	500 m ²	2 500,00 €
<u>CHEMIN DES MULS</u>		10 616,80 €
Rabotage de chaussée Profondeur 5 cm avec évacuation des déblais à la décharge	636 m ²	954,00 €
Couche d'accrochage	636 m ²	508,80 €
Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	636 m ²	8 904,00 €
Peinture Horizontale (Bande Stop)	1	250,00 €
<u>MEDIATHEQUE (RAMPE PMR)</u>		910,00 €
Rabotage de chaussée profondeur 3 cm avec évacuation des déblais à la décharge	30 m ²	120,00 €
Couche d'accrochage	30 m ²	30,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 100 kg au m ²	30 m ²	510,00 €
Repeindre le sigle	Forfait	250,00 €
<u>CHEMIN DES TAPETS</u>		1 481,20 €
Terrassement en masse sur une profondeur de 0,20 m ² x 44 m ² avec fourniture de bidim, grave routière 31,5 avec compactage et déblais à la décharge	9 m ³	720,00 €
Couche d'accrochage	44 m ²	35,20 €
Fourniture et mise en œuvre enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	44 m ²	726,00 €
<u>CHEMINEMENT ENTRE LES 2 ECOLES Jean Rostand</u>		3 086,00 €
Rabotage de chaussée Profondeur 10 cm (purge) avec évacuation des déblais à la décharge	60 m ²	60,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire pour remplissage de la purge	60 m ²	1 020,00 €
Couche d'accrochage	120 m ²	96,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 100 kg au m ²	60 m ²	990,00 €
Mise à niveau d'éléments de voirie sur l'ensemble des chemins	10	920,00 €

CHEMIN DE L'ECLUSE (du n°70 au n°153)		15 092,00 €
Rabotage de chaussée profondeur 5 cm avec évacuation des déblais à la décharge	740 m ²	1 110,00 €
Rabotage de chaussée avec purge profondeur 10 cm avec évacuation des déblais	50 m ²	100,00 €
Couche d'accrochage	840 m ²	672,00 €
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud de teinte noire à raison de 120 kg au m ²	840 m ²	11 760,00 €
Signalisation horizontale - Bande piétons 15 ; carrés céder le passage 15 ; bande blanche de 2 ml x 0,5 ml = 10 ; arrêt bus 1 en jaune	Forfait	1 450,00 €

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est détaillé de la façon suivante :

Coût des travaux : 85 670.20 € HT

- **Subvention cantonale : 55 768 €**
- **Part communale : 29 902.20 € + TVA**

Le conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par **24 VOIX POUR** (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- **d'APPROUVER ces travaux, le coût de la dépense et son plan de financement**
- **de SOLLICITER la subvention départementale au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2019 dans la limite de 80 % du coût HT des travaux éligibles et des aides publiques**

QUESTION 6. DOTATION AUX AMENDES DE POLICE 2019 (DL2019_43)

Rapporteur : Mme SIMON Florence expose

Dans le cadre des amendes de police, des travaux peuvent être financés par le Conseil Départemental à hauteur de 30 % du coût HT.

Ces travaux sont estimés à : 11 598.11 € HT

Ils se décomposent de la manière suivante :

1. Ralentisseurs ancienne route de Grasse et chemin des Moulières :

Montant des travaux : 5 210.00 € HT

- **Route de Grasse : 2 605.00 € HT**

Découpe et décapage, confection enrobé à chaud ralentisseur y compris marquage, fourniture et pose panneaux

- **Chemin des Moulières : 2 605.00 € HT**

Découpe et décapage, confection enrobé à chaud ralentisseur y compris marquage, fourniture et pose panneaux

2. Glissière de sécurité Route de Mouans-Sartoux : 1 672.00 € HT

Fourniture et mise en œuvre GS2 et installation et repliement du matériel y compris balisage

3. Plots routiers solaire leds devant école primaire Marie Curie :

Montant travaux : 2 667.00 € HT

Plot routier solaire 2 LEDS unidirectionnel fixe ou clignotant couleur au choix

4. Signalisations :

Montant des travaux : 2 049.11 € HT

- Chemin de la Tuilière et ancienne route de Grasse : panneaux.....	314.11 € HT
- Parking vélo médiathèque et av de Cannes : Arceaux... ..	355.00 € HT
- Voiries : potelets.....	300.00 € HT
- Chemin des Moulières : balises souples blanches.....	178.00 € HT
- Av de Cannes devant la Closeraie : panneau.....	251.00 € HT Intersection av
de Grasse et chemin des Moulières : 2 miroirs cadre blanc diam 70 et 1 poteau.....	428.00 € HT
- Route d'Or : 1 miroir cadre blanc diam 60 et 1 poteau.....	223.00 € HT

Ces travaux peuvent être financés selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Coût des travaux HT : 11 598.11 €

- Dotation sollicitée amendes de police 2019 (30 % du coût HT) : 3 479.43 €
- Part communale : 8 118.68 € + TVA

Le conseil municipal Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par **24 VOIX POUR** (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- DE SOLLICITER une subvention au titre des amendes de police 2019
- D'APPROUVER le coût de la dépense selon le plan de financement ci-dessus et de voter la part communale

**QUESTION 7. MEDIATHEQUE : TARIFS COURS D'ESPAGNOL ET ACTIVITE DE CHORALE
(DL2019_44)**

Mme SIMON Florence expose :

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune envisage de proposer des activités supplémentaires à la médiathèque avec la mise en place de cours d'espagnol et d'une activité chorale. Les tarifs de ces activités sont à fixer par le conseil municipal.

Le conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 24 VOIX POUR (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- De **FIXER** les tarifs et les conditions de ces nouvelles activités proposées à la Médiathèque comme suit :

Les frais d'inscription seront de 15€/ an.

- Cours d'espagnol : 1h15/semaine - Tarif : 75 euros par trimestre (enfants de 6 à 12 ans ou adolescents/adultes de 13 à 99 ans)
- Chorale : 1h30/semaine - Tarif : 75 euros par trimestre (enfants de 6 à 12 ans)

QUESTION 8. SUBVENTION DEPARTEMENTALE ET DE LA CAF DES AM-FERMETURE DU PREAU PERISCOLAIRE DE L'ECOLE JEAN ROSTAND (DL2019_45)

M. MOURGUES Pierre expose :

Notre commune envisage de fermer un préau du périscolaire de Jean Rostand de PEGOMAS afin de créer une salle d'activités supplémentaire pour accueillir les 6 à 12 ans.

Le coût de ces travaux est estimé à 61 330.00 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût des travaux HT : 61 330.00 €

Subvention de la CAF : 16 666.80 €

Subvention sollicitée auprès du DEPARTEMENT : 13 398.96 €

Part de la commune : 31 264.24 € + TVA

Le conseil municipal Oui cet exposé et après en avoir délibéré par 24 VOIX POUR (M. PIBOU Gilbert, M. MOURGUES Pierre, M. MARCHIVE Robert, Mme DUPUY Martine, M. BERNARDI Serge, Mme SIMON Florence, M. CAROLINGI Léopold, M. SIX Alain (pouvoir à M. CAROLINGI Léopold), M. VANCEUNEBROECK Daniel, M. COMBE Marc, M. BERTAINA Jean-Pierre, Mme BALICCO Dominique (pouvoir à Mme DUPUY Martine), Mme UBALDI Martine, Mme POLIDORI Patricia (pouvoir à M. COMBE Marc), Mme MOILLE Sylviane (pouvoir à M. MOURGUES Pierre), Mme GILLET Céline (pouvoir à M. BERNARDI Serge), M. TIBIER Anthony (pouvoir à Mme SIMON Florence), Mme PAUCHET Alexandra (pouvoir à M. VANCEUNEBROECK Daniel), Mme BEGUE Amandine épouse RENAUD (pouvoir à Mme UBALDI Martine), M. RIOUX Stéphane, Mme FERRERO Béatrice (pouvoir à Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra), M. MILCENT Benoît, Mme BARON Nathalie, Mme SCHWARZ épouse DAUMAS Sandra)

DECIDE :

- d'approuver les travaux et le coût de la dépense
- de solliciter une subvention départementale et à la CAF au taux le plus élevé possible.
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 h 00.